Suisse: dénonciation en justice des organisations musulmanes pour incitation à la haine

écrit par Christine Tasin | 10 avril 2015

http://euro-jihad.com/blog/?p=30023

Dans une lettre au procureur général genevois, Alain-Jean-Mairet incrimine la prière que doivent réciter dix-sept fois par jour les musulmans. Leurs organisations sont dans le viseur.

Le spécialiste et adversaire farouche de l'islam **Alain-Jean-Mairet (NDLR Personne qui nous a fait le plaisir de venir sur Euro-Reconquista)** a envoyé une dénonciation au Procureur général de Genève ce jeudi 9 avril, accompagnée de la brochure « La Fatiha et la culture de la haine » de Sami Aldeeb. Il met cause le verset 8 de la première sourate du Coran que les musulmans doivent répéter dix-sept fois lors de leurs cinq prières quotidiennes.

Le croyant implore Allah de le maintenir sur «la voie droite» et de ne pas le diriger vers ceux qui «encourent la colère de

Dieu», ou vers «les égarés». Soit les juifs et les chrétiens selon la quasi-totalité des exégètes depuis 1000 ans. Aldeeb en cite 87 en arabe et en français. Tous les imams l'apprennent au cours de leur formation.
Alain Jean-Mairet dénonce les organisations musulmanes, dont la grande mosquée de Genève et celle de Hani Ramadan au titre du célèbre article 261bis du Code pénal qui dit notamment ceci :

*Celui qui, publiquement, aura incité à la **haine ou à la discrimination** envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur **appartenance** raciale, ethnique ou **religieuse**; celui qui, publiquement, aura propagé une idéologie visant à rabaisser ou à **dénigrer** de façon systématique les membres d'une race, d'une ethnie ou d'une **religion**; (…) sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.*

Le signataire précise que ce n'est pas le fait que cette Fatiha se trouve dans le Coran qui justifie sa démarche, ce livre *« ne fait guère ici que traduire des croyances qui n'ont plus ou ne devraient plus avoir cours »*. Ce n'est pas non plus la croyance que les juifs seraient la proie de la colère de Dieu et les chrétiens des égarés, *« chacune et chacun doit être libre de ses opinions… » chacune et chacun doit être libre de ses opinions… »*

«Je dénonce ici une action, celle qui consiste à répéter ou encourager à répéter, quotidiennement, des affirmations qui, par leur teneur et leur sens consensuel, confirmé par le contenu du Coran et des récits univoques attribués à Mahomet, incitent les musulmans pratiquants à discriminer et haïr des gens sans raison valable, en fonction de leurs appartenance à une religion.»

La lettre se termine par la liste de la quasi-totalité des associations islamiques de Genève.
Notre canton n'est que le premier de la liste, d'autres

procureurs vont recevoir prochainement la même dénonciation.
On attend avec impatience la réponse sans se faire trop d'illusions. Mais ces initiatives permettront de rappeler une fois de plus le rejet maintes fois affirmé des juifs et des chrétiens
dans le Coran -avec celui d'ailleurs de tous les non-musulmans.
Le dilemme pour nos religieux « modérés » reste le même : reconnaître la vérité des textes ou maintenir leur divin mensonge. Dans le deuxième cas, on attend toujours qu'ils nous expliquent pourquoi les chrétiens subissent les pires persécutions au nom de leur livre.

Mireille Vallette, 9 avril 2015

.

Ci-dessous, la lettre envoyée au procureur général de Genève :

.

République et canton de Genève
Recommandée
Ministère public
Route de Chancy 6B
1213 Petit-Lancy
Case postale 3565
1211 Genève 3
.
XXXXX, le 9 avril 2015
.
Dénonciation Article 261 bis CP
.
Monsieur le procureur général,
.
Par la présente, je souhaite dénoncer des incitations à la discrimination et à la haine contre des groupes de gens en raison de leur appartenance religieuse.
.
Les faits .
Dix-sept foispar jour au moins, les musulmans pratiquants, en

récitant la partie obligatoire de leur prière, se rappellent que les juifs méritent la colère de Dieu et que les chrétiens sont égarés.
Il s'agit du 7e verset de la première sourate du Coran, dont la récitation doit intervenir à chaque génuflexion, soit au total 17 fois lors des cinq prières quotidiennes.
Vous trouverez ci-joint un livret (La Fatiha et la culture de la haine, Sami Aldeeb), que je vous
prie de considérer comme faisant partie intégrante de la présente dénonciation, réunissant 87
exégèses du verset en question (arabe et français, avec indication des sources) et dont il ressort clairement que c'est là le sens consensuel de cette prière, depuis plus de mille ans.
Tous les imams, pour le moins, doivent savoir cela, ces exégèses font partie de leur formation.
.
Je souhaite donc dénoncer les responsables des organisations musulmanes et des mosquées, dont je dresse la liste ci-après, qui contribuent, par leurs activités et leur communication, à répandre cette pratique illicite et dommageable à la bonne entente dans notre pays.
.
Je précise ici, à toutes fins utiles, que je ne condamne pas la présence de ce verset dans le Coran:
il s'agit simplement à mes yeux d'un vieux livre et qui ne fait guère ici que traduire des croyances qui n'ont plus ou ne devraient plus avoir cours.
.
Je ne m'attaque pas non plus à la croyance selon laquelle les juifs seraient la proie de la colère
divine et les chrétiens des égarés – chacune et chacun doit être libre de ses opinions, même les
plus contestables, à mon avis.
.
Je dénonce ici une action, celle qui consiste à répéter ou encourager à répéter, quotidiennement,
des affirmations qui, par leur teneur et leur sens consensuel, confirmé par le contenu du Coran et
des récits univoques attribués à Mahomet, incitent les musulmans pratiquants à discriminer et haïr des gens sans

raison valable, en fonction de leur simple appartenance à une religion.
.
Voici une liste, non exhaustive, des organisations dont j'estime qu'elles, leurs dirigeants et leurs membres se rendent coupables, dans le canton de Genève, des actes décrits à l'article 261 bis du
Code pénal suisse:
.
Fondation islamique et culturelle de la porte du savoir
Route de Colovrex 14 bis
1218 Grand-Saconnex
http://fica.12imam.ch
.
Fondation culturelle islamique
Chemin COLLADON 34
1209 Genève
http://www.mosque.ch
.
Communauté Ahmadiyya de Genève
Avenue du Mervelet 13
1209 Genève
http://www.ahmadiyya.ch/cms
.
Centre Culturel Islamique Albanais Dituria
Route du Nant-d'Avril 12
1214 Vernier
http://www.dituria.ch
.
Centre islamique de Genève
Rue des Eaux-Vives 104
1207 Genève
http://www.cige.org
.
Confrérie soufie Naqshbandi
Rue de Fribourg 5
1201 Genève
http://soufi.ch
.
Centre culturel islamique sunnite
Route des Acacias 18

1227 Genève
http://www.ccisg.ch
.
Association Touba Genève (confrérie mouride)
Rue du Vieux-Billard
1205 Genève
http://toubageneve.com
.
Fondation Communauté musulmane-Genève
Route de Saint-Julien 120
1228 Plan-Les-Ouates
http://www.fcmge.ch
.
Association Islamique Ahl-El-Bayt
Route des Acacias 6
1227 Carouge
http://www.12imams.ch
.
.
Je vous prie de recevoir, Monsieur le procureur général, l’assurance de ma parfaite considération.
***Alain Jean-Mairet**, 9 avril 2015*